



DANS CETTE ÉDITION



Actualité...

Les nouveaux locaux, le Conseil d'Administration, Mortalité des Oursins diadèmes etc **pg 2**



Faune/Flore, Géologie...

Suivi Reef Check, Le requin citron, Période pêche des burgos, Aigrette super-star, Renforcement des populations **pg 4**



Communication et Sensibilisation...

MEMB, EPI, Aires Educatives, Découverte des espèces indigènes, etc..... **pg 9**



Brèves...

Stage, Départ, Filets derivants, Oiseaux, Prédation et collision **pg 16**



Contact...

Pour nous joindre **pg 13**

La NEWSletter de l'Agence Territoriale de l'Environnement de St Barthélemy

Je suis très heureuse de vous présenter la 14ème édition de notre newsletter.
Heureuse de retrouver toute l'équipe de l'ATE suite aux élections territoriales.

De nouveaux membres intègrent le Conseil d'Administration de l'ATE, nous allons vous les présenter prochainement.

Nouvelle équipe, nouvelles ambitions avec des projets que nous mettrons en œuvre rapidement.

A très bientôt,
Marie-Angèle AUBIN

Le Conseil d'administration de l'ATE en cours de renouvellement

Composé de 12 membres, le conseil d'administration de l'ATE a été renouvelé en partie suite aux élections territoriales. Comme le prévoit les statuts, les 6 représentants du conseil territorial siégeant au CA ont été désignés par le conseil territorial le 28 avril dernier:

Mme **Marie-Angèle AUBIN** -3ème Vice-Président

M. **David BLANCHARD** - Conseiller territorial

Mme **Pascale MINARO-BAUDOUIN** - Conseillère territoriale

Mme **Marie-Hélène BERNIER** - 1ère

Vice-présidente

Mme **Micheline JACQUES** - Conseillère territoriale

M. **Rudi LAPLACE** - Conseiller territorial

Concernant le collège des personnalités qualifiées, M. **Turenne LAPLACE** et M. **Michel VELY** poursuivent leur mandat en cours. Un troisième expert devrait être prochainement auditionné par la commission environnement puis désigné par le conseil territorial.

Les deux derniers représentants d'associations de protection de l'environnement ont quitté leurs fonctions et siègent désormais au CA en leurs

qualités de représentants du conseil territorial. Deux nouveaux représentants sont également en cours de désignation par le conseil territorial après audition de la commission environnement.

Un nouveau représentant du personnel de l'ATE vient d'être élu en la personne de M. **Karl QUESTEL** afin de porter la voix des salariés.

Lors de la séance d'installation, le conseil d'administration procédera à l'élection de son (a) président(e) parmi les six élus du conseil territorial, membres.

Mortalité des Oursins diadèmes

Depuis le mois de février, une forte mortalité des Oursins diadèmes, aussi appelés "Lançons" (*Diadema antillarum*) est observée sur la côte ouest de l'île, mais aussi dans toute la mer des Caraïbes.

Ce phénomène rappelle la mortalité massive qui a eu lieu dans les années 1980 dans toute l'aire de répartition de cette espèce et qui a failli provoquer son extinction.

Lors de la première vague de mortalité, la cause n'avait pas pu être identifiée, elle avait été si soudaine que personne n'avait eu le temps de réagir.

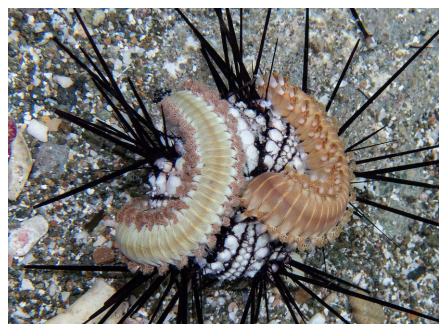
Mais cette fois-ci, un réseau a été mis en place afin d'identifier la ou les causes de cette mortalité et d'essayer de trouver des solutions pour repeupler rapidement le récif par la suite : Diadema Response Network de l'AGRRA.

Les oursins sont les nettoyeurs du récif, sans eux les coraux ne pourraient pas s'y installer.

<https://www.agrra.org/sea-urchin-die->

off/

Les suivis réalisés par les agents de l'ATE semblent indiquer que dans certaines zones de l'île les oursins n'ont pas (ou pas encore été touchés). Si vous remarquez des groupes importants d'oursins diadèmes en bonne santé, merci de nous le signaler (contact@agencedelenvironnement.fr)



Les nouveaux locaux

Depuis le 21 mars, l'équipe de l'ATE a le plaisir de vous accueillir au fort Gustaf, anciennement Espace météo. Nos horaires d'ouverture ont également été modifiés. Nous accueillons à présent le public le matin de 8h à 12h du lundi au vendredi, les après-midi sur rendez-vous uniquement.

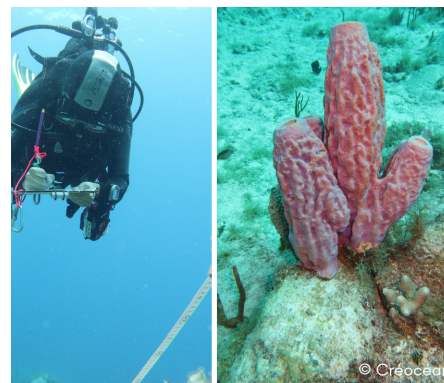


contact@agencedelenvironnement.fr

Suivi des biocénoses benthiques

Au mois de mai le bureau d'étude CREOCEAN est venu épauler les agents de l'ATE dans le suivi des stations récifales de Coco et de la Baleine de Pain-de-sucre. Ces deux stations sont suivies depuis 2002 et la comparaison permet de suivre l'évolution d'une zone classée en réserve naturelle vs une zone hors réserve.

Bien que les données n'aient pas encore été traitées, pour les poissons, le constat est sans appel. La diversité spécifique, la taille des poissons et leur nombre sont toujours supérieurs dans la réserve naturelle, preuve de son efficacité. Pour les coraux malheureusement le contraste est beaucoup moins marqué. Dans la réserve comme à l'extérieur la couverture corallienne continue à diminuer. Cette diminution s'est accentuée ces derniers mois avec la maladie de perte de tissus touchant les coraux durs (SCLTD) et la mortalité des oursins diadèmes déjà évoquée plus haut. Un protocole particulier a été



mis en place durant cette mission pour quantifier l'impact de la maladie SCLTD, mais une chose est sûre, avec plus de 40 espèces touchées les conséquences

sur la couverture corallienne seront importantes.

Suivi de la station d'épuration de Petit-Galet

Durant cette même mission, plusieurs plongées ont également eu lieu en amont, au point et en aval de l'émissaire de la station d'épuration de Petit-Galet. Déjà réalisé par le passé, ce suivi vise à suivre l'évolution des zones proches de l'émissaire de la STEP afin d'évaluer d'éventuels impacts de ce rejet sur la faune fixée. A ces relevés viendront se greffer les résultats des analyses d'eau et de sédiments réalisés dans ce secteur le mois précédent.

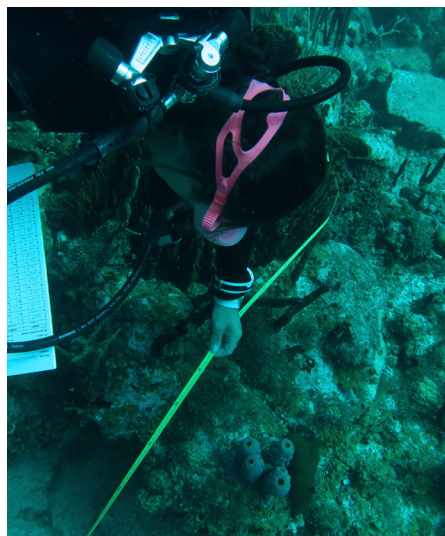


creocean

Environnement & océanographie

Suivi Reefcheck

Début Mars, les membres de l'association V-REEF, basée en Guadeloupe, sont venus poursuivre la formation des agents plongeurs de l'ATE au protocole REEF-CHECK. Pour rappel, ce protocole simplifié permet à des plongeurs non-scientifiques de contribuer au suivi de l'état de santé des récifs. Depuis sa mise en place en 2018, des bénévoles d'associations environnementales ou de plongée ont été invités à participer à cette formation. Cette année **Sylvie POLLIEN** (SBH SUB), **Ellona** et **Thomas** (INE) ont pu y participer. Une fois formés les agents de l'ATE pourront à leur tour devenir formateurs et former un maximum de plongeurs sur l'île. Deux stations récifales sont actuellement suivies, la Baleine des Gros-Ilets et les Petits Saints.



4 Le requin-citron est enfin une espèce protégée

Depuis janvier, plusieurs espèces marines ont été ajoutées à la liste des espèces protégées à Saint-Barth, dont le Requin-citron.

C'est la principale espèce de requin qui vient mettre bas le long de nos plages.

Les jeunes peuvent rester plusieurs années dans la même baie, le plus près possible du rivage pour échapper à leurs prédateurs naturels tels que les barracudas et les requins adultes.

Cependant, l'année dernière, plusieurs comportements inappropriés ont été observés, de jeunes requins ont été poursuivis, notamment par des enfants, les forçant à nager plus vite ou pire à retourner au large, les exposant ainsi à leurs prédateurs.

Cela peut sembler innocent, mais répété tout au long de la journée, chaque jour, les jeunes requins perdent inutilement de l'énergie et peuvent mourir de

faim. Contrairement aux idées reçues, les requins, surtout les jeunes, ne se nourrissent pas quotidiennement, la capture des proies est difficile et consomme énormément d'énergie.

Il en va de la responsabilité de chacun. Le spectacle des jeunes requins sur la plage est quand même un spectacle atypique, il doit continuer.



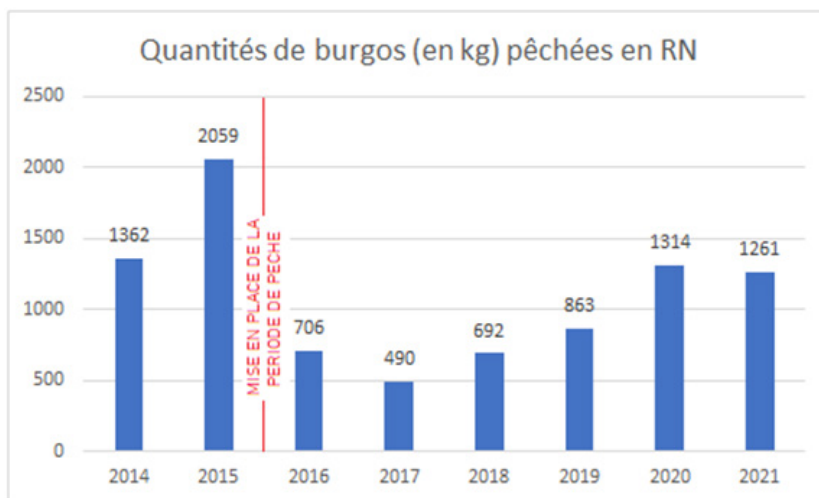
Premier bilan de l'entrée en vigueur de la période de pêche des burgos.

Depuis la mise en place de la réserve naturelle, dans les zones jaunes, les pêcheurs PROFESSIONNELS sont autorisés à pêcher les burgos à condition de prévenir les agents de l'ATE en amont et de déclarer les quantités pêchées.

En 2015, avec l'entrée en vigueur de la réglementation de la pêche dans les eaux de St-Barthélemy, une période de pêche a été mise en place, à l'intérieur comme à l'extérieur de la réserve, pour professionnels et pêcheurs plaisanciers.

Evidemment en réduisant de moitié la période de pêche autorisée, les quantités de burgos pêchées dans la réserve ont, la première année, diminué elles aussi de moitié.

Cependant 6 ans plus tard les quantités pêchées en réserve sont revenues comparables aux quantités pêchées



en 2014. De plus, pour le même temps passé dans l'eau, les professionnels captures aujourd'hui plus de burgos qu'en 2014. Preuves que la mise en place de cette période de pêches, si elle a pu faire grincer des dents dans un premier temps, a été positive pour la ressource

sans impacter sur le long terme l'activité de pêche. Au contraire, en ne prélevant plus de burgos durant leur période de reproduction, les pêcheurs pêchent aujourd'hui des quantités équivalentes en déployant un effort de pêche moins important.

L'Aigrette super-star

Récupérée avec une aile cassée par l'ATE en novembre de l'année dernière, puis maintenue en soins tout le mois de décembre, l'aile bandée. Il a fallu se rendre à l'évidence, son aile ne sera

plus jamais comme avant, lui interdisant de voler pour le reste de sa vie.

Elle a d'abord été laissée en liberté dans un champ riche en proies, mais depuis fin janvier, elle a décidé de ne pas rester

limitée aux prairies et se promène depuis le long des routes. Pratiquement tout le monde l'a vue. Après quatre mois de pérégrination, elle est toujours en forme.

Pourquoi la laisser en liberté ? Elle ne veut pas rester dans un endroit précis malgré les multiples tentatives de la relocalisation, elle veut vagabonder. Même si ces promenades l'exposent au danger, cela reste préférable à une vie en cage.



Carte de ses déplacements en quatre mois (janvier à avril).



Plantation à Petit-cul-de-sac

Afin de renforcer la végétation littorale présente sur la baie de Petit-cul-de-sac, l'ATE en collaboration avec les bénévoles de l'association INE et ceux de la société de jardinier paysagiste « Léon Jardin », ont pu replanter une trentaine de plantes indigènes. Ces arbres et arbustes issus de graines locales, ont été élevés au sein de la pépinière de l'ATE dans le but de végétaliser et de renforcer certaines zones fragiles de l'île. Les 8 espèces



plantées sont principalement littorales ou appartiennent à la forêt xérophile, et ont été choisies en fonction du milieu récepteur. On retrouve des Amarres créoles (*Coccothrinax barbadensis*, Lodd. ex Mart. Becc), des Grisettes (*Senna bicapsularis* L. Roxb.), des Bois caye (*Jacquinia arborea* Vahl), des Gaïac (*Guaiacum officinale* L.), des lys (*Hymenocallis caribaea* (L.) Herb.), des palétuviers gris (*Conocarpus erectus* L. var. *erectus*), des Mapou gris (*Pisonia*



subcordata Sw.), des Miss lucida (*Gymnanthes lucida* Sw.).

Cette action vient s'ajouter à l'initiative de replantation de la plage de Petit-cul-de-sac débutée en 2020 par la brigade verte en collaboration avec l'ATE, ainsi que le renforcement de la végétation du parking de Petit-cul-de-sac avec les déplantations organisées par la COM et réalisées par « Léon Jardin ».

Continuons de replanter notre île.



6

Plantation à Fourchue

Les 13 et 14 Novembre 2021, une action collective de replantation a été entreprise sur l'îlet Fourchue avec l'accord des propriétaires, en collaboration avec des bénévoles de plusieurs associations (Coral Restoration, INE, ATE).

Cette période a été choisie car elle marque la fin de la saison cyclonique et garantie une transition progressive avec une courte saison des pluies pendant

les mois d'hiver qui aidera les jeunes transplants à se développer, étant donné la ressource en eau très limitée.

Le choix des espèces a été exclusivement orienté vers des espèces végétales indigènes subsistantes en milieu littoral ou en forêt sèche. Les



Transport des végétaux par bateau



Plantation d'un individu de *Gymnanthes lucida*



Plantations sur le plateau à l'Est de l'îlet

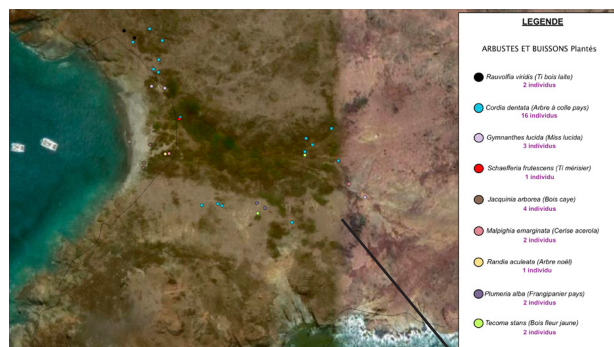
efforts ont été concentrés sur le littoral, la ravine majeure au centre de l'îlet ainsi que ses abords et le plateau plus à l'Est.

C'est au total 28 espèces végétales qui ont été emmenées sur Fourchue par bateau portant à 110 le nombre

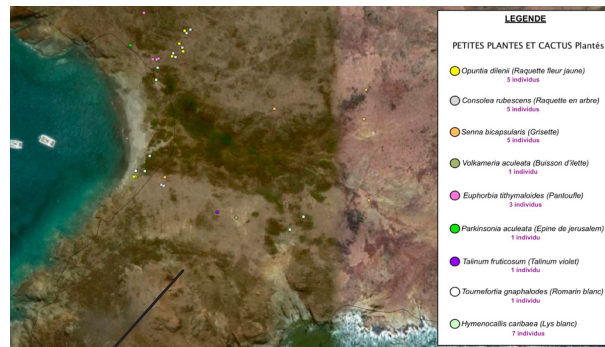
d'individus transplantés. Afin d'augmenter les chances de réussite, plusieurs types de plantes (liane, plantes herbacées, cactus, buissons, arbustes et arbres) ont été réintroduites à différentes localisations nous permettant

ainsi de comprendre certains critères d'adaptations liés à l'exposition, l'ensoleillement, la disponibilité en eau ou même le type de sol sur lequel elles repoussent.

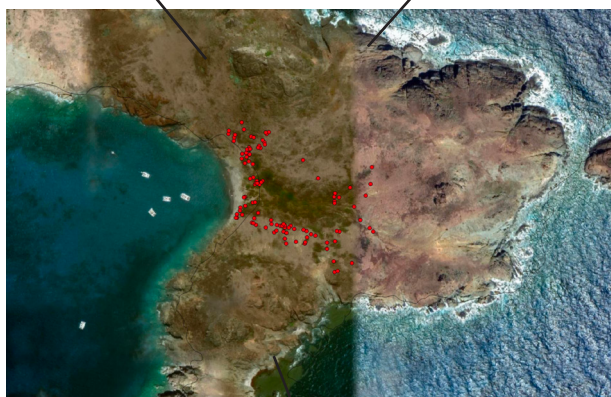
Cartographie des replantations sur l'îlet Fourchue



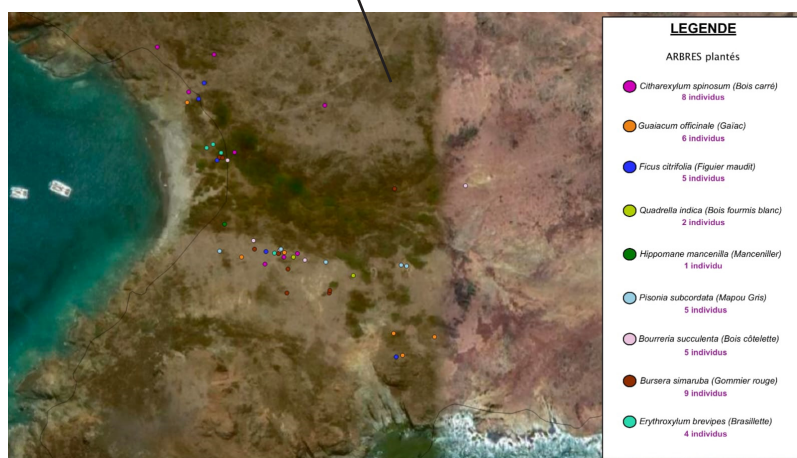
Disposition des arbustes et buissons plantés



Disposition des petites plantes et cactus plantés



Disposition des plantations tous types confondus

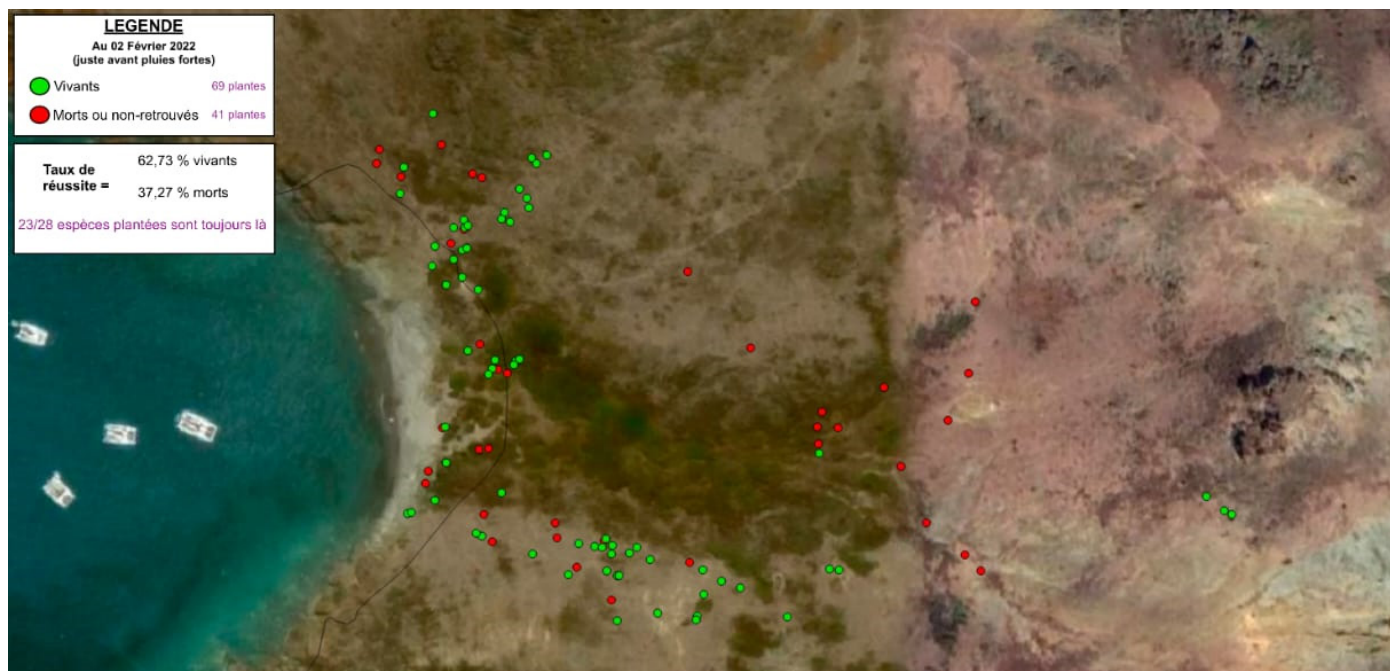


Disposition des arbres plantés

Un second inventaire a été réalisé le 02/02/2022, soit 3 mois après les premières plantations afin d'observer le taux de réussite des transplantations.

Sans aucun apport d'eau extérieur, c'est plus de 60% des individus replantés qui ont survécu durant cette période de transition. En effet 23 des 28 espèces

plantées ont tenu la transplantation pour un total de 61 individus ayant déjà produit des signes de repousse (nouvelles feuilles, fleur, bourgeon).



Répartition des individus géoréférencés au 02/02/22

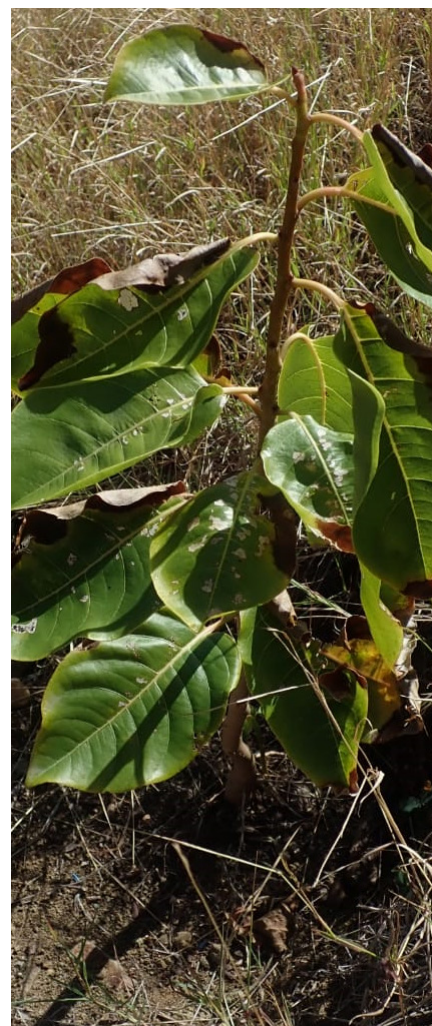
Les conditions de développement sont particulièrement difficiles sur cet îlet en raison de l'aridité de la zone, l'exposition et l'érosion des sols. Pour rappel, il y a encore quelques années, les chèvres occupaient ces terres, réduisant presque à néant la couverture végétale de l'île. Depuis leur retrait en 2004, des replantations par des particuliers ont aidé la végétation à revenir mais se concentrent uniquement dans la ravine principale. Couplé aux missions de réintroduction de l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) effectuées par l'ATE, l'introduction de nouvelles espèces végétales indigènes et le renforcement d'espèces préexistantes sur Fourchue a pour but de diversifier sa flore locale, d'alimenter la faune locale, d'attirer de nouveaux pollinisateurs et de contribuer au maintien des sols.

Continuons de favoriser les espèces indigènes.

L'agence tient à remercier les propriétaires de l'îlots qui nous ont autorisé à réaliser ces plantations.



Individu de Bois carré



Individu de Mapou Gris

MEMB

L'association Mon École Ma Baleine est venue en mars nous parler baleine.

En classe avec les CE1..

Tous les enfants de CE1 ont ainsi pu bénéficier d'une intervention en classe, animée par **Julie**, les baleines à bosse n'ont à présent plus aucun secret pour eux.

En mer avec les CM1...

Malgré des conditions météo capricieuses, les sorties en mer ont finalement toutes pu avoir lieu. Les élèves de CM1 ont ainsi pu goûter au joie de la navigation à la voile, découvrir l'île, ses îlots et les îles voisines depuis la mer. Leur sens de l'orientation aura été mis à rude épreuve. Même si les baleines sont restées discrètes,

pas un souffle, ni un saut à l'horizon, l'hydrophone nous aura permis de capter le chant des mâles et de les remonter à la surface. Le temps d'un instant, la magie opère et les yeux des enfants s'illuminent, un moment inoubliable. Merci à l'équipe de Saint Barth Excursions pour leur superbe accueil à bord.

Et des animations à Toiny

Une chasse aux trésors sur la plage pour les jeunes aventuriers et une mini conférence à Toiny pour discuter baleines, savoir pour quelles raisons elles fréquentent nos eaux, apprendre à identifier leur présence et les observer lorsqu'elles passent au large de nos côtes.



EPI

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) avec les élèves de 5ème du collège Mireille Choisy sont terminés. Si les enfants ont pu tour à tour découvrir la naissance de l'île avec une sortie géologique, la réglementation de la pêche dans les eaux de Saint-Barthélemy ou encore les principaux écosystèmes, la sortie forêt sèche sur le sentier des pêcheurs risque bien d'être annulée si la situation continue de s'y détériorer. La cause? Ce milieu subit depuis quelques années une pression constante, dévastatrice : l'occupation des chèvres. Tout y passe, elles ne laissent derrière elles que désolation.

Face à ce constat alarmant, il convient d'agir. Si vous aussi subissez l'occupation des caprins sur vos propriétés et constatez une détérioration de vos biens, contactez nous par email.



2014

2021

Du côté des Aires Éducatives

ATE - Exposition à la Collectivité

Dans le cadre du projet d'aire terrestre éducative (ATE), les deux classes de CM2 de Gustavia ont réalisé des aquarelles et écrit des légendes et des fables sur plusieurs espèces terrestres rencontrées au fort Karl.

Un grand bravo aux enfants pour leur investissement dans ce projet, à leurs enseignantes pour la qualité et la densité du travail accompli, à l'aquarelliste **Marie-Anne Chayneaud-Dupuy** et l'auteur-illustrateur **Mathias Friman** pour leur appui artistique.



Visite de l'atelier CAP ECOISLAND

En mai, les enfants sont allés visiter l'atelier Cap Ecoland. Ils ont appris comment les bouchons en plastique peuvent être revalorisés et transformés en objets divers (porte-clé, pendentif, impression d'objet avec imprimante 3D, ..). Ils pourront ainsi faire pousser leurs graines dans les pots produits grâce à leur collecte de bouchons et ainsi renforcer la végétation du fort Karl.

Un grand merci à **Steeve** et **Eric** pour leur chaleureux accueil



AME - Interview Save the ocean project

Eyméric MAIFREDDY - fondateur du projet

D'où vient l'idée de ce projet ?

A la base, il s'agissait d'un projet de voyage à la voile entre père-fils qui s'est ensuite transformé en une volonté d'œuvrer à la protection des océans. De là est née l'idée d'organiser des rencontres tout au long du voyage pour sensibiliser les scolaires à l'impact des déchets sur le milieu marin, tout en enrichissant leur expérience au gré de leurs escales sur les mesures prises à chaque escale pour gérer les déchets par les pays visités.

Rencontre avec la classe de CM1 de Gustavia, dans le cadre de l'AME

Les élèves sont allés rencontrer l'équipage pour échanger avec eux sur les différentes pollutions rencontrées en mer depuis leur départ de métropole et sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre les déchets. Les enfants ont également pu découvrir l'espace de vie à bord d'un monocoque et poser des questions sur l'organisation d'une traversée, et plus particulièrement l'organisation des cours.



A la découverte des espèces indigènes

Les élèves de soutien scolaire sont venus le temps d'une matinée à la pépinière de l'ATE afin de s'initier au rempotage, apprendre à faire du compost, à reconnaître les plantes grâce aux clés d'identification et à observer les insectes et les oiseaux.



Sortie sur le sentier de Colombier



Les enfants ont pu constater l'impact des chèvres sur la végétation.



Un atelier sur les travaux de paille avec Françoise et Irma



Atelier dessin avec Mathias FRIMAN

A l'occasion du Saint-B'Art Livre & Jazz Festival, nous avons organisé, en partenariat avec l'association St Barth Environnement, un atelier de dessin avec l'auteur illustrateur, **Mathias FRIMAN**.

Cet artiste arrive si bien à décortiquer et simplifier les étapes du dessin d'une crevette, d'un cachalot, ou d'une tortue que tous les participants ont réussi à les dessiner avec brio.



Retour sur une affaire de pêche illégale en réserve naturelle

Par jugement du 20 mai 2021 le tribunal de proximité de SAINT-MARTIN et SAINT-BARTHÉLEMY, réuni en audience correctionnelle, avait ordonné la publication par extraits, des infractions pour lesquelles Monsieur **Ruddy LEDEE** a été reconnu coupable :

Cette publication n'ayant été volontairement accomplie, l'ATE a souhaité partager et communiquer les extraits de cette décision de justice définitive :

S'agissant de l'infraction de pêche maritime sans marquage conforme des captures,

Monsieur LEDEE conteste l'infraction en disant ne pas avoir connaissance de la réglementation. Toutefois, il apparaît qu'il a déjà eu une précédente procédure avec l'ONF le 14 mars 2017, qu'il reconnaît, et qu'au cours de cette procédure, les règles relatives à la pêche et aux marquages des captures lui ont été rappelées, que les agents territoriaux en charge de veiller au respect de la réglementation l'ont déjà informé des règles en vigueur, que Monsieur LEDEE fait preuve de mauvaise foi en disant ne pas savoir être dans l'obligation de couper la nageoire caudale des langoustes au moment de leur prise.

En conséquence, il convient de le déclarer coupable pour ce fait.

S'agissant de l'infraction d'immersion non autorisée d'exploitation aquacole,

Il apparaît qu'au cours de la perquisition du bateau de Monsieur LEDEE, un bidon percé a été retrouvé immergé, avec 9 langoustes à l'intérieur, ce qui constitue un vivier. Un tel dispositif est interdit aux plaisanciers et aux pêcheurs dans le port de Gustavia.

Monsieur LEDEE est un plaisancier. Il n'a pas la qualité de pêcheur. En outre, son vivier a été trouvé alors que son bateau était dans le port et il reconnaît qu'il lui appartient.

En conséquence, il convient de le déclarer coupable de cette infraction.

S'agissant de la pêche en réserve,

Il apparaît que les agents de l'agence territoriale de l'environnement ont constaté que Monsieur LEDEE se dirigeait vers l'anse de Petit Jean, classé en réserve naturelle, que si le premier agent se trouvait au port, deux autres agents étaient situés sur un point de vue surplombant la crique en question, qu'ils n'ont pas pu se tromper en indiquant qu'il se trouvait bien sur la réserve et non à côté, qu'ils ont ensuite constaté que Monsieur LEDEE faisait plusieurs descentes en apnée et qu'environ 1h après son arrivée sur place, il remontait quelque chose à bord du navire. Il fumait ensuite une cigarette tout en manipulant un lasso à langouste. Lasso retrouvé par les agents.

Si Monsieur LEDEE conteste avoir pêché en réserve et affirme avoir nettoyé son bateau et remonté des déchets à bords pour entretenir la réserve, aucun détritrus n'a été retrouvé lors de la perquisition intervenue le jour même.

Ainsi, les déclarations des agents sont claires et circonstanciées. Le lasso à langoustes a été retrouvé à bord ainsi que 5 langoustes. A l'inverse, aucun détritrus n'a été trouvé.

En conséquence, il convient de le condamner pour cette infraction.

S'agissant de la dissimulation aux agents chargé de la police de la pêche,

Il apparaît que Monsieur LEDEE, arrivé au port de Gustavia, a refusé aux agents de l'agence territoriale de l'environnement de monter sur son bateau et que lorsque les gendarmes sont arrivés peu après pour procéder à une perquisition, ils ont trouvé un seau contenant des langoustes qui était recouvert d'une serviette.

Si Monsieur LEDEE affirme que c'était pour protéger les animaux du soleil, il apparaît que son arrivée au port était en fin de journée, que le soleil était bas, que la serviette avait pour but de cacher la pêche qu'il venait de réaliser en réserve alors qu'il savait qu'il n'en avait pas le droit.

En conséquence, il sera déclaré coupable de ce fait.

Le tribunal :

Condamne, Sur l'action publique, LEDEE Ruddy au paiement d'une amende de 5.000€

Et

à titre de peine complémentaire :

Ordonne à l'égard de LEDEE Ruddy la **diffusion d'un communiqué informant le public avec extraits de la décision sur les points suivants : la pêche maritime sans marquage, l'immersion non autorisée d'exploitation aquacole, la pêche en réserve, la dissimulation aux agents chargés de la police de la pêche**, dans 2 journaux locaux maximum sur support papier ou par voie dématérialisée pendant UN MOIS aux frais du condamné ;

à titre de peine complémentaire :

Ordonne à l'encontre de LEDEE Ruddy la **confiscation du BATEAU « YELLOW PEARL »** immatriculé PPD 81147 :

SUR L'ACTION CIVILE :

Déclare LEDEE Ruddy responsable du préjudice subi par l'Agence territoriale de l'environnement, partie civile ;

Condamne LEDEE Ruddy à payer à l'Agence territoriale de l'environnement, partie civile :

- la somme de cinq mille euros (5000 euros) en réparation du préjudice moral pour tous les faits commis à son encontre ;

En outre, condamne LEDEE Ruddy à payer à l'Agence territoriale de l'environnement, partie civile, la somme de 2000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale ;

En conclusion, même si certaines affaires demandent du temps et de la persévérance, le travail finit toujours par payer.

En stage à l'ATE

Nous accueillons actuellement **Juliette**, en formation BTS GPN (Gestion et protection de la nature), pour une durée de 2 mois. Elle doit réaliser un panneau de sensibilisation pour mettre en valeur l'étang de Saint-Jean.



Départ Jonas

Après plus de 6 ans passés dans l'équipe de l'ATE, Jonas a décidé de lever l'ancre et de prendre le cap vers une île voisine où il continuera à contribuer à une meilleure protection de l'environnement. Toute l'équipe lui souhaite de réussir dans ses nouveaux challenges. Merci Jonas pour ton investissement et ta passion, ce sera l'occasion pour l'ATE de continuer à renforcer la collaboration avec les îles voisines.



Prédation et collision

Pensez à enfermer vos félins la nuit, leur présence nocturne est redoutable sur notre faune sauvage qui n'est naturellement pas armée pour leur échapper. Des dispositifs anti collisions existent et permettent d'éviter que les oiseaux heurtent les baies vitrées et se brisent la nuque. Retrouvez les silhouettes électrostatiques de la LPO dans notre boutique.

Après la destruction du nid suite à un élagage, 3 oisillons ont pu retrouver leurs parents grâce à la pose d'un panier par l'un de nos agents.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Le danger des filets dérivants

Les filets dérivants, les filets et casiers abandonnés sont responsables de milliers de morts dans le milieu marin. Signalé par Renaud Saint Barth Excursions, ce filet à la dérive situé à 2 miles de Grands galets aura malheureusement eu le temps de faire une victime, une magnifique femelle Requin aiguille (*Rhizoprionodon*) adulte. Cette petite espèce est rarement observée car très timide.



Oiseaux (élagages, prédateurs, stickers)

En cette période cyclonique, les élagages vont bon train sur l'île. Malheureusement pas sans conséquence pour notre population aviaire qui se retrouve souvent délogée. Nous faisons face à de nombreux appels et une recrudescence d'oisillons nous sont confiés en soin. Ce travail fastidieux pourrait facilement être évité

en modifiant un peu nos comportements. En présence d'un nid occupé, conserver la branche porteuse jusqu'à l'envol des oisillons ou si vous constatez trop tard l'occupation, un panier rapidement refixé dans l'arbre, permet le plus souvent aux parents de retrouver leur progéniture sans encombre et évite ainsi des longues semaines de soin.



Pour nous Joindre:

**AGENCE TERRITORIALE DE
L'ENVIRONNEMENT**

BP 683 - Gustavia
97099 SAINT BARTHELEMY Cedex

Concept, design et mise en page :
vaninagrovit@yahoo.com

Les iguanes sont actuellement en pleine période de reproduction, ralentissez sur les routes, tenez vos chiens en laisse quand vous les promenez et enfermez vos chats la nuit.

- ☎ 0590 27 88 18 / 0690 31 70 73 (à utiliser uniquement en cas d'observations exceptionnelles ou d'urgences)
- ✉ contact@agencedelenvironnement.fr
www.agencedelenvironnement.fr

Nous invitons toute personne à nous transmettre photos et vidéos qui peuvent être pertinentes pour notre newsletter.
Merci de nous faire parvenir ces photos et vidéos à l'adresse suivante : contact@agencedelenvironnement.fr

